



# Vous pouvez façonner l'avenir des soins de santé.

Laisser un don en héritage vous confère le pouvoir de créer de meilleurs lendemains. Il nous permettra de bâtir, d'équiper et de transformer L'Hôpital d'Ottawa pour les prochaines générations.



## Don planifié

En planifiant un don à L'Hôpital d'Ottawa, vous laissez un héritage, changez la vie de patients et bénéficiez d'avantages fiscaux appréciables.

Grâce à nos donateurs, nous avons été témoins de découvertes et de nouveaux traitements révolutionnaires qui semblaient impossibles il n'y a pas si longtemps. Et nous n'en sommes qu'au début. Planifier un don testamentaire aujourd'hui perpétue votre héritage auprès des prochaines générations.

Si vous envisagez un don testamentaire en soutien à L'Hôpital d'Ottawa, nous vous encourageons à consulter vos conseillers financiers et juridiques. Ils vous aideront à faire un don adapté à votre situation personnelle et à maximiser vos avantages fiscaux. Organe de financement de L'Hôpital d'Ottawa et de l'Institut de recherche de l'Hôpital d'Ottawa, la Fondation administre tous les legs à leur endroit.

**Voici l'information générale dont vous et votre conseiller juridique aurez besoin si vous planifiez un don sur votre succession.**

### **APPELLATION LÉGALE ET NUMÉRO D'ENREGISTREMENT D'ORGANISME DE BIENFAISANCE**

**Appellation légale :** La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa

**Numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance :** 86904 2747 RR0001



## Legs

Un legs est un don inscrit dans votre testament qui est distribué par votre succession après votre décès. La Fondation remettra un reçu officiel pour ce legs. Le reçu vous fera bénéficiaire d'un crédit d'impôt à hauteur de 100 % de votre revenu imposable de l'année de votre décès et de l'année précédente.

Legs les plus courants et formulation à utiliser dans votre testament :

### LEGS SPÉCIFIQUE

**La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa reçoit une somme spécifique (ou fixe).**

« Je fais don du montant de \_\_\_\_\_ \$ (dollars) à la Fondation de l'Hôpital d'Ottawa dans la ville d'Ottawa, province de l'Ontario, Canada. »

### LEGS RÉSIDUEL

**Un don de la totalité ou d'un pourcentage de ce qui reste (le « reliquat ») après le paiement des impôts, des dettes, des dépenses administratives et des legs spécifiques. Ce legs a pour avantage principal de maintenir votre don proportionnel selon que votre succession gagne ou perd en valeur dans le temps.**

« Je fais don du reliquat de ma succession [ou \_\_\_\_\_ de % du reliquat] à la Fondation de l'Hôpital d'Ottawa dans la ville d'Ottawa, province de l'Ontario, Canada. »

### LEGS ÉVENTUEL

**Prend effet seulement si votre première intention n'est pas exécutable. Par exemple, vous demandez que la Fondation reçoive une partie de votre succession si les autres bénéficiaires décèdent avant vous.**

« Si [nom du bénéficiaire] décède avant moi, ou décède dans les 30 jours après mon décès, je fais don à la Fondation de l'Hôpital d'Ottawa dans la ville d'Ottawa, province de l'Ontario, Canada, \_\_\_ de % du reliquat de ma succession [ou \_\_\_\_\_ \$]. »



Merci d'envisager un legs à L'Hôpital d'Ottawa. Un legs est un témoignage éloquent de votre gratitude et, un jour, il améliorera la vie de nombreux patients – peut-être votre famille et vos amis – qui comptent sur L'Hôpital d'Ottawa.

737, avenue Parkdale, premier étage  
Ottawa (Ontario) K1Y 1J8

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'une assistance supplémentaire, veuillez contacter :  
[legacy@lho.ca](mailto:legacy@lho.ca)  
or 613-761-4295

Visitez notre site Web pour en savoir plus sur les dons planifiés :  
[DonTestamentaireLHO.ca](http://DonTestamentaireLHO.ca)



**DONNER AUJOURD'HUI, C'EST CRÉER DES LENDEMAINS.**